

Un an après la mise en place de notre dispositif d'accueil vigilant à l'entrée de l'église St Cyr-Ste Julitte, faisons le point.

POURQUOI, LE DIMANCHE, L'ÉGLISE EST-ELLE FERMÉE 15 MN APRES LE DEBUT DE LA MESSE ?

Pour des raisons de sécurité et par respect pour les bénévoles qui veillent à notre tranquillité.

Un impératif de sécurité que nul, à moins de totale irresponsabilité, ne peut ignorer.

- Faut-il rappeler que les églises Ste Thérèse et St Cyr-Ste Julitte de Villejuif étaient directement visées, à l'heure de la messe, par un projet d'attentat qui, s'il fut heureusement déjoué in extremis, coûta néanmoins la vie à Aurélie CHATELAIN le dimanche 19 avril 2015 ?
- Faut-il rappeler que, s'il a été mis fin à l'état d'urgence, le plan Vigipirate renforcé est toujours, lui, en vigueur et que les autorités de Police ne cessent de nous conseiller la plus extrême vigilance quant à l'accès à nos églises pour chacune de nos célébrations ?
- Faut-il rappeler que c'est à la demande de notre évêque qu'une équipe dite « de sûreté » s'est constituée dans presque toutes les paroisses du diocèse et, dans la nôtre depuis Noël 2016 ?
- Cette équipe de paroissiens bénévoles a reçu ici une formation par un professionnel de la sécurité. Elle compte actuellement 8 à 9 membres, dont 5 très fidèles, qui assurent cet accueil vigilant des fidèles venant à la messe de 10h30, à l'extérieur et dans le sas d'entrée de l'église St Cyr-Ste Julitte, dès 10h et jusque 10h45. Toujours souriants, ils ont troqué le brassard orange fluo « Sûreté » pour un brassard jaune « Accueil ».

Ces paroissiens bénévoles qui veillent à la tranquillité de notre prière commune ont bien du mérite et il convient de les respecter... tout comme la messe elle-même !

- La manière la plus heureuse de les remercier pour leur présence serait de leur proposer de rejoindre leur équipe et ainsi d'alléger leur charge en organisant une manière de roulement dans ce service dominical. Eux-mêmes lancent aujourd'hui un appel en ce sens. Vous pouvez joindre Yann, le coordonnateur de cette équipe au 06 23 29 73 89 ou par mail : conin.yann@laposte.net
- Mais en deçà même des remerciements et encouragements, il y a déjà le respect. Or le retard des paroissiens à la messe – parfois, hélas, quasi systématique et honteusement décomplexé – oblige l'équipe en charge de l'accueil vigilant à rester dehors pendant encore plus d'un quart d'heure, alors qu'elle est déjà là depuis trente minutes !

Pour permettre à cette équipe de ne pas manquer toute la messe, je lui ai demandé, de n'assurer cet accueil vigilant que jusqu'à un quart d'heure après le début de la messe (en gros jusqu'à la lecture de l'évangile), puis de rejoindre l'assemblée après avoir fermé la porte derrière elle jusqu'à la fin de la messe, suivant d'ailleurs en cela les recommandations de la Police.

- Une telle mesure ne pénalise pas vraiment les visiteurs et autres personnes désireuses de faire un tour dans l'église, voire d'y allumer une bougie, puisque, l'église étant ouverte toute la semaine dans la journée, elles ont bien d'autres occasions de le faire.
- Elle ne pénalise pas davantage ceux qui, venant pour la messe, trouvent la porte fermée puisque, même avec une vingtaine de minutes de retard pour la messe de 10h30, il leur est encore possible d'arriver à l'heure... à celle de 11h à Ste Colombe !
- Elle a surtout l'avantage de rappeler le respect dû au Christ lui-même, dont le corps n'est pas seulement visible dans l'hostie consacrée, mais, dès le début de la messe, dans l'assemblée réunie en son nom. Rappelons encore que les deux parties de la messe – la liturgie de la Parole et la liturgie de l'Eucharistie – sont si étroitement liées, que le concile Vatican II affirmait « qu'elles forment un seul acte de culte » et que les fidèles se doivent de « participer à la messe entière, surtout les dimanches »¹.

En attendant des jours meilleurs, restons donc à la fois prudents et empreints d'un fraternel respect lorsque nous nous rassemblons, le dimanche, autour des deux tables de la Parole et de l'Eucharistie !

P. Philippe LOUVEAU, curé de St Cyr-Ste Julitte de Villejuif
10 décembre 2017

¹ Constitution sur la liturgie, n°56